



# **Commune de Rou-Marson**

## **Procès-verbal du Conseil Municipal du mercredi 19 février 2024**

### **Ouverture de la séance**

Le quorum étant atteint, Le Maire déclare la séance ouverte à 20h00.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Rodolphe MIRANDE, Maire.

Présents : Mmes Caroline Flao, Pascale Hélou, Nathalie le Calvé et Nadège Simon.

MM. Nicolas Boussault, Laurent Davy, Claude Durand, Christophe Gerboin, Bruno Montière, Laurent Pasquier et Rodolphe Mirande.

Excusées : Mme Sylvia Boisnay qui donne pouvoir à M. Christophe Gerboin

Mme Nathalie Meunier qui donne pouvoir à M. Rodolphe Mirande

M. Jean-Claude Tardif qui donne pouvoir à M. Bruno Montière

Absent : Mme Delphine clochard

### **Désignation d'un secrétaire de séance**

Le Maire sollicite un membre du Conseil Municipal pour assurer le secrétariat de la séance. Madame Caroline FLAO est désignée pour l'assurer.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour

## **1. Rue des Varennes : réfection du réseau d'eaux pluviales et de la chaussée**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le réseau d'eaux pluviales rue des Varennes, dans sa portion comprise entre la rue du 13 août 1944 et la rue Romaine, arrive vite à saturation lors des intempéries. L'eau s'écoule alors sur la route et cela est dangereux pour la circulation des véhicules surtout lorsqu'il gèle. Le risque est amplifié du fait que la route est en pente.

La municipalité, dans une logique de sécurisation des usagers, souhaite réaliser la réfection du réseau d'eaux pluviales et de la chaussée rue des Varennes au village de Rou.

Puis il expose qu'il conviendrait donc de remettre à neuf ce réseau d'eaux pluviales et présente un devis.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de confier ces travaux à la société JUSTEAU de Louresse Rochemenier (49700) pour un coût de 43 639,00 euros HT, comprenant le changement des canalisations d'eaux pluviales, la réfection de la chaussée et la réalisation d'un plan de récolement.

## **2. Rue des Varennes : réfection du réseau d'eaux usées et de la chaussée Demande de subvention au titre de la répartition des amendes de Police**

Le réseau d'eaux pluviales rue des Varennes, dans sa portion comprise entre la rue du 13 août 1944 et la rue Romaine, arrive vite à saturation lors des intempéries. L'eau s'écoule alors sur la route et cela est dangereux pour la circulation des véhicules surtout lorsqu'il gèle. Le risque est amplifié du fait que la route est en pente.

Pour des raisons de sécurité, il convient donc de remettre à neuf ce réseau d'eaux pluviales.

Le montant HT des travaux est estimé à 43 639,00 euros, comprenant le changement des canalisations d'eaux pluviales, la réfection de la chaussée et la réalisation d'un plan de récolement.

Puis le Maire expose aux conseillers que ce projet d'investissement peut faire l'objet d'une demande de subvention au titre de la répartition des amendes de police.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de déposer auprès du Département de Maine et Loire un dossier de demande de subvention au titre de la répartition des amendes de police, le montant de l'opération étant estimé à **43 639 ,00 euros HT**.

- Sollicite une subvention aussi élevée que possible,

- Autorise le maire à signer les pièces relatives à ce projet,

- S'engage à commencer les travaux au cours de l'année 2024.

**La séance est levée à**

A Rou-Marson, le 22 février 2024

Le Maire



Rodolphe MIRANDE

La secrétaire de séance



Caroline FLAO